



**Commune de Belmont-sur-Lausanne  
Municipalité**

**COMMUNICATIONS  
au Conseil communal, séance du 29 septembre 2016**

**Gustave Muheim**

**Administration générale – Finances – Informatique –  
Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le très grand plaisir de vous apporter, sous le signe de l'été indien, le cordial salut de votre Municipalité.

Pour les autres communications, une fois n'est pas coutume, je laisse la parole à mes collègues.

*Gustave Muheim, syndic*

**Nathalie Greiner-Meylan**

**Sécurité** (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) –  
**Communication - Bâtiments communaux** (sauf Temple, Espace  
Cancoires + Burennoz, UAPE et Collège) **-Vignes**

Quelques brèves informations à la rubrique « mais que fait la police ? » pour reprendre l'expression consacrée.

Comme l'a rappelé à maintes reprises notre Syndic, Belmont est une commune où il fait bon vivre. La plupart des interventions de notre police s'affichent dans un cadre de prévention qui s'inscrit dans notre volonté d'une présence policière visible. A cet égard, les policiers ont été particulièrement présents aux abords des écoles pour notre rentrée scolaire. Roues arrêtées, enfants en sécurité. Les parents venant déposer leurs enfants en voiture aux abords directs du collège ont également été sensibilisés au fait que leur comportement n'était pas adéquat !

Pour le seul mois d'août, on dénote une vingtaine d'interventions, principalement à caractère social. Ce sont souvent des situations de vie, des inquiétudes, des disputes qui poussent nos citoyens à faire appel à notre police. La diversité d'interventions démontre également l'accessibilité de notre police, qui passe de situations dramatiques, graves à des moments plus légers. Nos policiers se retrouvent donc parfois devant des situations cocasses, à l'image de cette femme qui a demandé l'intervention d'une patrouille car ne supportant plus que son ami lui masse les pieds de manière intempestive alors qu'elle voulait dormir ! Après discussion, les intéressés se sont sagement recouchés et le marchand de sable a pu passer !

Quelques mots sur les contrôles de vitesses effectués en août et septembre pour vous dire que globalement sur les axes limités à 50 km/h, les valeurs sont positives puisque nous avons en moyenne env. 95 % des usagers qui respectent la limitation. En revanche, on constate que dans les zones 30 km/h (Rte d'Arnier, Louche) un taux d'infractions de plus de 15 % a été enregistré pour le seul mois d'août (sur 188 véhicules contrôlés). C'est encore trop pour ces zones !

Enfin s'agissant des délits aux patrimoines dont notamment les cambriolages, Belmont demeure peu exposé malgré un cas annoncé. A ce sujet, notre police va relancer, courant octobre, sa campagne de prévention « SERA » consacrée aux vols dans les habitations qui ont lieu principalement à la tombée de la nuit.

Nous constatons également que nos zones déchetteries notamment en Arnier et au Blessoney, restent bien trop souvent le lieu de dépose du tout et n'importe quoi, sans respect de la réglementation en vigueur en norme de tri, de jours et heures d'utilisation. Nous sommes également conscients que nos déchetteries sont la cible de déposes de personnes n'étant pas résidentes de notre commune. Il est à préciser que nous dénonçons tous les cas de non-respect du Règlement communal sur les déchets, lorsque les contrevenants peuvent être identifiés.

Le parking communal est quant à lui aussi quotidiennement pris à contre sens, et ce malgré la signalisation en place.

Il a donc été demandé à notre police d'effectuer un certain nombre de contrôles sur ces différents lieux.

2 infos encore : vous avez certainement pu constater que des ralentisseurs provisoires ont été posés sur la route du Burenoz à la hauteur des « Moussaillons grands ». Il s'agit d'une phase test menée conjointement avec la Direction générale de la mobilité et des routes pour mesurer le bien-fondé ou non d'une zone 30 sur cet axe et qui s'inscrit dans le cadre des travaux qui y seront effectués dans les années à venir. Cette phase test continuera jusqu'à la fin de l'année et il est prévu de placer ces ralentisseurs à d'autres endroits, plus haut sur le Burenoz (juste après l'arrêt Burenoz du 49 et à la hauteur du Burenoz 5).

Quant au chemin de Villars, le ralentisseur est maintenant définitif.

Un dernier mot pour vous parler de nos pompiers et de la revue quinquennale organisée à l'occasion des 25 ans des JSP de Paudex et des 30 ans de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Pully : le public aura l'occasion d'assister à la présentation de leurs activités et de nombreuses démonstrations qui auront lieu sur les quais de Lutry, samedi 8 octobre de 10h00 à 12h00.

Je vous remercie de votre attention.

*Nathalie Greiner-Meylan, municipale*



## **Chantal Dupertuis**

**Affaires sociales - Culture - Jeunesse** (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

### ***Transports scolaires***

Les horaires des cours des 7 et 8 HarmoS de cette dernière rentrée suscitent passablement de tracasseries pour les parents. Un courrier signé par plusieurs parents demande à la Municipalité d'ajouter un ou deux trajets supplémentaires durant l'après-midi. Nous avons exaucé leur vœu en proposant une course supplémentaire à 15h00, ceci pour un coût maximum de Fr. 7'000.- par an. En effet, la facturation ne se fera que sur les kilomètres parcourus réellement, sachant que tout le trajet habituel ne sera pas forcément nécessaire.

Nous proposons également un tarif pour 1 à 3 trajets au prix de Fr. 15.- ainsi qu'un délai supplémentaire pour confirmer les besoins de transport, ceci dès connaissance de tous les horaires scolaires et sports facultatifs pour les enfants scolarisés à Pully. Ces mesures entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre.

### ***Accueil parascolaire***

Toujours en relation avec les horaires, une demi classe de 7H n'a pas cours un lundi sur deux et ceci dès 10h20. Certains de ces élèves mangent au réfectoire à midi et n'ont donc pas la possibilité de rentrer à la maison. A la demande de quelques parents nous proposons, depuis le 12 septembre, un accueil surveillé au réfectoire de 10h30 à 11h55. Les enfants doivent y être inscrits et la participation des parents est de Fr. 5.50, identique à la prise en charge du pique-nique au réfectoire scolaire.

Les enfants inscrits sont sous la responsabilité de la commune, quant aux autres ils restent sous la responsabilité des parents entre la fin des cours et l'accueil de midi au réfectoire.

## **Conseil d'établissement**

Le Conseil d'établissement, dont le Règlement a été adopté par votre assemblée lors du Conseil du 8 octobre 2015 (préavis 11/2015), sera formellement constitué le 11 octobre prochain. Les 12 membres, représentant les Autorités, le corps enseignant, les parents et la société civile sont connus. Lors de la séance du 11 octobre seront élus le/la Président/e, le/la Vice-Président/e ainsi que le/la secrétaire. Dès cette date, le Conseil d'établissement pourra valablement délibérer.

## **Sociétés locales**

Le 7 et 8 octobre prochains, la Société de développement organise la Raisinée et Brisolée au refuge des Bas-Monts. Le programme et les horaires sont visibles sur le Site Internet de la commune ainsi que sur un « tous-ménages » que vous avez reçu cette semaine. La Société de développement compte vivement sur une participation plus nombreuse qu'en 2015.

Je vous remercie de votre attention.

*Chantal Dupertuis, municipale.*



## **Philippe Michelet**

### **Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts**

#### **Assainissement secteur Louche / Combe**

Le chantier a débuté à la mi-septembre. Les conditions météorologiques extrêmement favorables nous ont permis de réaliser les premiers tronçons de collecteur dans un secteur délicat et ceci dans les meilleures conditions possibles. Les travaux avancent normalement.

#### **Liaison piétonne Arnier / Route des Monts-de-Lavaux**

Cette liaison est fermée depuis la mi-septembre. Les travaux en cours sont en relation avec la construction des immeubles. Nous procédons au déplacement de la colonne d'eau ainsi que des câbles électriques. Nous profitons de ces travaux pour réfectionner le cheminement et le positionner sur l'emplacement bénéficiant d'une servitude. De plus nous modifions le débouché sur la route des Monts-de-Lavaux pour tenir compte des aménagements liés à l'accès au garage souterrain des immeubles. Ces travaux sont pris en charge par le compte d'entretien routier figurant au budget.

Je vous remercie de votre attention.

*Philippe Michelet, municipal*



## **Catherine Schiesser**

### **Aménagement et gestion du territoire** (Police des constructions et Urbanisme)

#### ***Plan de quartier Burenoz-Malavaux***

Afin d'achever ce plan de quartier, un changement d'affectation sera mis à l'enquête publique d'ici une quinzaine de jours. En effet, la partie centrale entre les immeubles Auteuil et Longchamp, devenue verruée disgracieuse, n'a pas trouvé sa destinée en tant que locaux communs à l'usage de tous les habitants du quartier. Pour rappel, une partie de ces locaux était prévue pour des classes enfantines, notamment pour les enfants de ce quartier. Ces dernières ayant trouvé leur place dans notre collège grâce à sa troisième extension, ce projet est devenu caduc.

Le propriétaire s'est approché de la Municipalité pour un changement d'affectation, et lui a proposé d'aménager dans ces volumes, 7 logements de 2 pièces en duplex pour de la location. S'agissant du parcage, chaque logement sera au bénéfice d'une place, sans qu'il y ait besoin de travaux puisque, selon le règlement du plan de quartier, cette surface avait été prise en compte pour le calcul du nombre de places de parc au moment de la construction des deux immeubles. Ce projet a été présenté à votre commission consultative d'urbanisme qui a préavisé favorablement. Un local d'environ 70 m<sup>2</sup> sera réservé à l'usage des habitants des immeubles Auteuil et Longchamp ainsi qu'à ces nouveaux logements. Le rendre accessible à l'ensemble du quartier nécessiterait une organisation plutôt lourde en matière de location et d'entretien.

Conformément à l'art. 57 LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), la population sera avertie de cette enquête publique par insertion d'une annonce dans la Feuille des avis officiels et dans « Le Régional » et par affichage au pilier public et publication sur le Site Internet communal. De même, tous les propriétaires du quartier Burenoz-Malavaux le seront par lettre recommandée.

#### ***Plan général d'affectation (suite mais certainement pas fin...)***

De nouvelles projections ont été faites pour calculer le potentiel de croissance dans la partie de notre commune en périmètre compact du PALM. Ce calcul a été validé par le Service du développement territorial lors d'une réunion qui s'est tenue dans ses locaux le 12 juillet dernier, en présence de M. Imhof, chef dudit service.

Pour ce calcul, les différents plans de quartier prévus par notre futur PGA ont été pris en compte, de même qu'une légère augmentation de population dans les actuelles zones artisanales (Arnier/Chatruffe) et industrielle (Chaffeises), que la Municipalité proposera de mettre en zone mixte, permettant d'y construire quelques logements supplémentaires. Mais contrairement à ce que la Municipalité souhaitait proposer pour densifier le périmètre compact, le coefficient d'utilisation du sol ne pourra pas être augmenté.

### ***Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)***

Le plan d'agglomération Lausanne-Morges de 3<sup>ème</sup> génération révisé, plus connu sous le nom de PALM, est en consultation publique depuis ce lundi 26 septembre, et ceci jusqu'au 30 octobre.

Ce volumineux document devra être envoyé à la Confédération en décembre prochain et de son examen, des subventions pourront être octroyées par le Conseil fédéral pour la réalisation de certaines infrastructures. Pour rappel, le taux de subventionnement du PALM 2<sup>ème</sup> génération de 2012 était de 35% et c'est ce même objectif que le SDT s'est fixé pour le PALM 2016.

Plusieurs volets y sont étudiés, notamment l'urbanisation, la mobilité, le paysage, l'environnement et l'énergie. Ce sont les schémas directeurs (Centre Lausanne, Est lausannois dont nous faisons partie, Nord lausannois, Ouest lausannois et Région morgienne) qui ont alimenté le SDT, organe faîtière, de leurs réflexions, études et travaux pour la rédaction de ce document.

Par ailleurs, chaque Conseiller communal a reçu une invitation personnelle à participer à la Conférence d'agglomération qui se tiendra le 6 octobre au Théâtre de Beausobre à Morges, qui vous apportera des informations sur le contenu du document précité

Pour y participer et pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, inscrivez-vous sur le site [www.lausanne-morges.ch/inscription](http://www.lausanne-morges.ch/inscription).

Je vous remercie de votre attention.

*Catherine Schiesser, municipale*

**Attention dans la version qui sera transmise au Bureau du Conseil réduire la police d'écriture.**

Distribution (16 exemplaires):

- Municipalité (5 X)
- IF – SR – DG – BB – OG + Services extérieurs par BB
- Bureau du Conseil (2X)
- Presse lors de la séance (3x)